La vie à Ussel d'Allier

Bulletin d'informations novembre 2021

Horaires d'ouverture au public :
Lundi de 17h à 19h
Mardi et Jeudi : 9h30 à 12h

Permanence :
- du maire M. Marcel SOCCOL : le lundi et mardi
- du 1er Adjoint M. Jean-Pierre GOUAT : le jeudi

aux heures d'ouvertures de la mairie.

Secrétaire de mairie :
Nathalie GILLERON

Vous pouvez joindre :
Le maire : Marcel SOCCOL 06 21 75 64 05
1er Adjoint : Jean Pierre GOUAT 06 85 80 09 24
2e Adjoint : Christophe CARTERON 06 68 93 94 96

Site internet : http://www.usseldallier.fr
Inscrivez-vous sur le site pour recevoir la newsletter

page Facebook

Location de la salle des fêtes :
Modalités en mairie ou sur le site

Les PV des réunions de conseils sont disponibles sur le site de la mairie.

Mairie d'Ussel d'Allier : 13 Grande Rue 03140 USSEL D'ALLIER
Tél : 04.70.56.71.09 – Mail : mairie-ussel-allier@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Après une saison estivale plutôt morose côté météo, cette fin d'année laissait augurer une amélioration de la situation sanitaire et nous nous en réjouissions. Malheureusement le méchant virus de la covid refait une nouvelle fois son retour et nous impose à nouveau sa cohorte de contraintes. Ainsi, tous les rassemblements en lieu clos sont soumis au Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire dans les écoles, les gestes barrières en général sont redevenus la règle.

Pour la deuxième année consécutive le traditionnel repas des anciens n'aura pas lieu et les rassemblements prévus à la salle des fêtes sont strictement réglementés. (pass sanitaire obligatoire)

Pour autant, je souhaite dans ces quelques lignes, réaffirmer la volonté de l'équipe municipale d'organiser des temps d'échanges avec les habitants du village dans une dynamique d'écoute et de respect. C'est dans cet esprit que nous soutenons les actions des associations de la commune, Amicale laïque et Vâ-z-y-Mâ afin que soient préservés notre lien social et ce sens de la convivialité qui constituent le fondement du vivre ensemble.

La fête du village dans la préparation de laquelle beaucoup d'entre vous se sont mobilisés a malheureusement été gâchée par une météo détestable. On recommencera l'année prochaine !

Ce bulletin retrace en partie bien sûr, la vie communale depuis l'édition du précédent numéro ; il vous informe sur l'état d'avancement des travaux programmés, de nos projets et sur les diverses manifestations organisées par la commune et par les associations dans les prochaines semaines, enfin une page de l'histoire de la commune vous est également proposée.

Bonne lecture à tous

Marcel Soccol

Maire d'Ussel d'Allier

Urbanisme

Projet de Schéma de cohérence territoriale

Lors de sa réunion du 4 Novembre 2021 le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale) élaboré par la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne.

Le schéma de cohérence territoriale est un document de planification stratégique intercommunale à long terme (20 ans). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Il assure la cohérence des documents d'urbanisme intervenus au niveau communal.

Principaux enjeux du projet

- ✓ Maintenir la dynamique démographique de la commune : forte attractivité du territoire générée par la position stratégique de la commune entre Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule, par le cadre de vie rural du territoire et la proximité avec les grands axes de circulation.

- ✓ Prendre en compte l'agriculture sur le territoire : l'activité est très présente sur le territoire et a largement guidé les choix en matière d'urbanisation. Le développement des activités agricoles-économiques a également fait l'objet de réflexions ;

- ✓ Déterminer les secteurs à urbaniser en l'absence de bourg : trouver les secteurs les plus pertinents pour être ouverts à l'urbanisation en prenant en considération les problématiques de déplacements agricoles, l'environnement riche du site Natura 2000 « Basse Sioule » et l'habitat dispersé sur la commune.

Les droits au niveau communal

Notre commune est couverte par une carte communale qui régit les droits en matière d'urbanisme. Cette carte communale est modifiable à tout moment dans le cadre d'une procédure adaptée mais elle ne peut en aucun cas déroger aux prescriptions du SCOT. Suivant vos projets, il existe différentes démarches à accomplir.

- ✓ Vous souhaitez connaitre les droits de votre terrain : vous pouvez déposer un certificat d'urbanisme d'information.
- ✓ Vous avez un projet de construction et vous souhaitez savoir si celui-ci est réalisable : vous pouvez déposer un certificat d'urbanisme opérationnel.
- ✓ Vous souhaitez faire une extension de votre maison : l'extension est inferieure à 20m2, une déclaration préalable sera suffisante, l'extension est supérieure à 20m2 un permis de construire sera nécessaire.
- ✓ Vous souhaitez poser des panneaux photovoltaïques, changer les ouvertures de votre habitation, édifier une clôture, remplacer les fenêtres, installer un abri de jardin, ou une piscine : selon votre projet une déclaration préalable ou un permis de construire sera nécessaire.
- ✓ Vous souhaitez construire une maison : il faut déposer un permis de construire.
- ✓ Vous souhaitez démolir un ancien bâtiment : le permis de démolir est nécessaire.

Ces documents sont à déposer au secrétariat de mairie.

A compter de 2022, les demandes pourront être faites de façon dématérialisées en passant par le guichet numérique des autorisations d'urbanisme que met en place le bureau instructeur de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne. Pour accéder à ce guichet, un lien sera créé sur le site de la commune d'Ussel d'Allier.

Les Travaux

✓ Église

Pignon Ouest

La mission confiée à l'architecte du patrimoine a permis de déterminer les causes des désordres constatés au niveau d'une des absidioles et de conclure à la nécessité d'une reprise en sous-œuvre des fondations actuelles trop faibles ou même quasi inexistantes par rapport au poids de l'ensemble.

Couverture

D'importantes infiltrations d'eau en ont été constatées en divers points de la toiture et le phénomène s'est encore aggravé lors de la période pluviale que nous avons connu au cours de l'été. A notre demande l'architecte a procédé à une visite d'inspection des toits « in situ » en présence du maire, au moyen d'un élévateur-nacelle mis à disposition par l'entreprise Mounin de Fourilles. Une inspection des charpentes a également été effectuée à cette occasion. Cette visite a permis de mettre en évidence une série de désordres qui nécessitent le programme de travaux suivant :

- Réfection de la toiture à neuf sur le transept moitié Ouest et les noues du transept moitié Est.
- Révision des noues sur le reste
- Réfection de solins en base de contrefort
- En lien avec les travaux de couverture, est prévu la consolidation du couronnement en pierres du pignon Ouest dont la détérioration est visible depuis le parvis.

Beffroi-Charpente

Le beffroi est une charpente qui supporte les cloches et permet à celles-ci de se mouvoir en toute sécurité. Cet ouvrage doit être en excellent état. Or, le beffroi de l'église d'Ussel nécessite des travaux de remise en conformité (désolidarisation de la maçonnerie) et une poutre essentielle vermoulue, doit être remplacée. De fait les cloches sont mal assujetties et leur utilisation pourrait à terme s'avérer périlleuse.

Pour plus d'efficacité, le conseil municipal a décidé de regrouper en une seule phase la réalisation de ces travaux afin de déposer un dossier global de demande de subventions auprès des services concernés (État, Région, Département, Communauté de communes).

A cet effet l'architecte du patrimoine a été mandaté par le conseil municipal pour établir un dossier descriptif quantitatif de ces travaux ainsi qu'un plan de toiture schématique localisant et précisant la nature des travaux à réaliser ainsi que l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, et d'analyse des offres.

A ces travaux vient s'ajouter le traitement du solivage du cœur.

La mission complémentaire confiée à l'architecte s'élève à 4 000 euros H.T étant précisé que cette dépense sera intégrée au dossier de demande de subvention au même titre que les travaux.

Le planning est le suivant :

- Remise des études techniques par l'architecte Fin Décembre
- Consultation des entreprise Janvier 2022
- Dépôt du dossier de demande de subvention Février 2022

✓ Travaux à la salle des fêtes.

Lors de sa séance du 4 Novembre 2021 le conseil municipal a retenu l'entreprise Heitzmann d'Ussel d'Allier mieux disante, pour réaliser les travaux de remise en état de la première pièce de la salle des fêtes pour un montant de 5 171 euros TTC.

Le programme comprend :

- ✓ Le doublage des murs au moyen de panneaux de Placoplatre sur toute la hauteur.
- ✓ La mise en peinture de l'ensemble des murs et menuiseries.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des administrations susceptibles d'apporter leur concours à ces travaux.

Le choix d'un panneau décoratif sur une des surfaces murales proposé par certains conseillers sera examiné ultérieurement.

✓ Réfection de la rue du Casino

La rue a été refaite et goudronnée pour un montant total de 6 056 euros.

✓ Éclairage public

Les lampadaires ont été installés à la Flotte et au carrefour de Leu. Leur mise en fonction est prévue prochainement.

Vie quotidienne

✓ Le Coq peut continuer à chanter

Le Sénat, puis l'Assemblée Nationale ont voté en Janvier 2021, à l'unanimité une proposition de loi loi protégeant le patrimoine sensoriel des campagnes. Il ne sera donc plus possible d'avoir recours à des procédures judiciaires autour des bruits et odeurs considérés comme inhérents à la ruralité.
Bonne nouvelle, les coqs de France vont pouvoir chanter sans craindre les conflits de voisinage.
Sonnerie des cloches, chant du coq ou des cigales, coassement des grenouilles, mais aussi effluves du crottin de vache ou de cheval ; tous ces sons et odeurs caractéristiques des espaces naturels, parfois dénoncés comme des nuisances, entrent désormais dans le code de l'environnement. Une consécration qui permet de les inscrire dans le patrimoine commun de la Nation.
La ruralité n'est pas un territoire silencieux. Certains bruits, certaines odeurs font partie de l'environnement traditionnel d'un territoire, et sont indispensables à son équilibre sociétal mais aussi économique.

✓ Qualité de l'environnement : Des fleurs, des haies, et le dépôt des déchets verts

Mais qui vole les fleurs dans les jardins ?

Un couple d'habitants du village a eu la désagréable surprise de constater au petit matin de la fin de l'été qu'une partie de son parterre de fleurs avait disparu. Dans la nuit, un ou plusieurs individus sont venus couper et voler ces belles plantes élégamment fleuries.
Pourtant, fleurir sa demeure, c'est participer à l'effort collectif pour rendre la commune plus attrayante mais c'est aussi partager une certaine idée de l'esthétisme avec ses voisins et plus généralement avec toute personne traversant la commune.
Merci à tous ces jardiniers pour la qualité de leur travail. Honte aux voleurs !
Les fleurs sont les messagères de nos sentiments et un bouquet de fleurs parle parfois plus qu'un long discours.

Alors ces fleurs volées ? Étaient-elles destinées à exprimer un sentiment de tendresse ou une déclaration d'amour ardente ou bien ont-elles finies, malheureuses sur les marchés de Gannat ou de Saint-Pourçain… L'enquête n'a pas permis de le savoir.

Malgré tout, et surtout si votre besoin de fleurs est dicté par de bons sentiments demandez à leur propriétaire de vous en céder un bouquet plutôt que de les voler ; il se fera un plaisir de vous les offrir.
« Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs » (Michel de Montaigne)

Entretien des haies : ça déborde parfois

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules, ne cachent pas les panneaux de signalisation routière et ne gênent pas la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les fils conducteurs aériens EDF, France télécom et l'éclairage public.
Merci à tous de bien vouloir respecter ces obligations codifiées par le code civil.

Dépôts de déchets vert

Le dernier conseil municipal a pris les dispositions suivantes.

- ✓ Le dépôt de matériaux de chantiers, de démolition et en règle générale tous les matériaux issus du BTP sont strictement interdits sur le site qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises, ou qu'ils proviennent de travaux réalisés pour le compte de la commune.
- ✓ A l'exception des pierres et des déchets verts, ces derniers à titre transitoire, aucun dépôt ne sera accepté.
- ✓ Les déchets verts sont les feuilles et les branches. Les troncs d'arbres entiers ou sectionnés, les poutres, chevrons et autres planchers bois ne sont pas des déchets verts et ne sont pas pris en charge par le Sictom.
- ✓ La remise des clés par le secrétariat de mairie se fera contre un engagement écrit du respect de ces règles et chaque preneur sera personnellement responsable de ses dépôts.

Le conseil municipal va faire procéder à une remise en ordre du site, dans le courant de l'hiver, à l'issue de laquelle des emplacements dédiés seront matérialisés au moyen de panneaux.
Sachez que le dépôt de déchets verts atteint ses limites et qu'aucune possibilité d'extension n'est possible.
Par ailleurs plusieurs incivilités ont été constatées au cours de ces derniers mois. Des sacs d'ordures, des plastiques, des petits meubles ont été découverts et évacués en déchetterie par la mairie. Ces pratiques sont inacceptables, elles sont le fait d'une minorité mais pénalisent l'ensemble du village. Désormais ces contrevenants seront systématiquement poursuivis.
Si nous voulons collectivement profiter de ce site pendant quelque temps encore, le respect de ces règles est impératif.
Dans le cas contraire, la commune se verrait dans l'obligation de fermer définitivement le dépôt.

Informations diverses

✓ Nouvelles du jardin locatif

Pour cette première saison, malgré un été pluvieux et frais, les récoltes ont été plutôt bonnes et ont fait la fierté de nos jardiniers.

Le SICTOM Sud Allier est venu installer 2 composteurs en bois et répondre aux questions des 3 jardiniers locataires. Tous ont pu se renseigner sur les bonnes pratiques : varier et équilibrer les apports entre humide et sec, remuer régulièrement, surveiller l'humidité... avec une conclusion tout ce qui a été vivant trouve sa place dans le composteur. Par cette initiative le SICTOM souhaite promouvoir le recyclage des déchets par le compostage.
Retrouvez leurs infos sur l'application Panneau Pocket :

✓ Cinéma plein-air

Organisé entre la municipalité et la comcom le 19 août. Nous avons assisté à la projection du film *Yesterday*.
La communauté de communes avait prévu des chaises-longues pour le confort des spectateurs.
La météo exceptionnellement clémente nous a permis de profiter du spectacle.

✓ Va-z-y-mâ

Fête du village

Le 19 septembre a eu lieu la fête du village. Il était prévu un vide grenier le matin et une fête pour petits et grands l'après-midi.
Malheureusement la météo n'était pas de la partie. La pluie, le froid et le vent nous ont obligé à annuler le vide grenier mais ce temps n'a pas eu raison de notre envie de faire cette fête.
Nous avons dû tout réinventer dimanche matin et grâce à l'implication et la bonne volonté de chacun, cet après-midi a connu un joli succès.
Grands et petits ont participé aux jeux et les enfants étaient ravis de gagner des cadeaux. Chacun y a trouvé son compte !

Un quizz musical, orchestré par Patrice, a rencontré un franc succès et les participants aimeraient renouveler l'expérience.

Balade des croix de chemins d'Ussel du 24 octobre
C'était une belle journée ensoleillée. Une trentaine de personnes a pris le départ depuis l'église.

Moments de convivialité et d'échanges, la balade d'environ 5km a réjoui tous les participants qui sont prêts pour d'autres balades sur d'autres thèmes.

Nous avons préféré annuler la soirée du 20 novembre au vu du contexte sanitaire autour de nous. Ce n'est que partie remise !

Nous projetons entre autres un atelier création déco de Noël pour le village et d'organiser un thé dansant quand les conditions seront meilleures.

Toutes les idées sont les bienvenues.

Pour 2022,
- nous avons arrêté la date de la Fête du village au 19 juin. Nous reprenons la fête traditionnelle de la Saint Jean.
- le vide grenier (toute la journée) : courant du printemps, la date est encore à définir.
- des ateliers et des soirées auront lieu au cours de l'année.

✓ Amicale laïque

Halloween : dimanche 31 octobre, les enfants ont fait la tournée du bourg en quête de bonbons et ont bien mérité le goûter qui a suivi.

Vu les conditions sanitaires, le traditionnel arbre de Noël pour les enfants prévu le 12 décembre est annulé. Les cadeaux seront distribués aux enfants individuellement.

12 Mars 2022 : Tartiflette. Pass sanitaire obligatoire.

Agenda

- **cérémonie du 11 novembre**

La commémoration a eu lieu à 10h au départ de la mairie avec dépôt de gerbe au monument aux morts. La Marseillaise a été entonnée à capella par toutes les personnes présentes. Elle a été suivie du verre de l'amitié.

- **Le Téléthon** initialement prévu le 4 décembre a dû être annulé après concertation de toutes les communes concernées. Une cagnotte est à disposition à la mairie pour vos dons.

Un peu d'histoire …

LA POSTE à USSEL D'ALLIER

C'est en 1830 que Charles X (roi de France) créait la Poste Rurale et de nouveaux bureaux dits « de distribution » rattachés à des bureaux plus importants dits de « direction ». CHANTELLE bénéficie d'une création de bureau de distribution le 15 février 1830. Il deviendra Direction le 1er janvier 1830.
Ussel, qui avait perdu son essor à la Révolution, ne disposait d'aucune structure postale.
En 1823, le sous-préfet s'interroge. Le courrier pour Ussel doit-il venir par GANNAT ou par SAINT POURCAIN ? La Commune d'USSEL, le 21 décembre choisit GANNAT.
Dans un même temps le réseau téléphonique s'implante peu à peu dans le département de l'Allier. Nous sommes en 1899. Une demande de rattachement au réseau est sollicitée en 1926.
Du point de vue postal, il existe à cette époque trois boîtes aux lettres où le courrier est déposé. Une dans le bourg, une à Leu et une à la gare. Mais la distribution du courrier reste un problème et les habitants d'USSEL se plaignent de recevoir leur courrier en fin d'après-midi. Mais aucune création de bureau n'est envisagée (fin XIX siècle).
Pourtant en 1912 l'espoir renaît. En effet un projet de création de facteur-receveur est annoncé par le Préfet. Il s'agirait d'un bureau dépendant d'un bureau de Direction (CHANTELLE) mais sans comptabilité propre. Rien n'arrive malgré les demandes renouvelées par la Mairie en 1914 et 1919.
Aucune suite ne fut donnée ; la Poste d'Ussel ne vit jamais le jour.

Il faudra attendre 1939, pour que les Ussellois voient enfin l'installation d'une agence postale à Ussel. Celle-ci fut implantée chez un particulier (Madame GRAVIER). Cette agence se situait en face de la mairie.
Cette agence restera ouverte plus de trente ans. En effet en 1971, par décision administrative, l'agence postale d'USSEL est supprimée.
La motorisation des tournées, l'exode rural entraînant la désertification de nos campagnes, mais également le changement comportemental des populations et la concurrence bancaire, ont entraîné une baisse significative de l'activité des petits bureaux dont beaucoup ont été fermé au nom de la productivité. USSEL fût l'un deux.
Le dernier facteur à USSEL s'appelait Jean BIDAUD, certains anciens se souviennent de sa tournée en mobylette. Mais c'était une autre époque …

Les Agences Postales : elles apparaissent à partir de 1918 et succèdent aux Etablissements Auxiliaires. Elles conservent les mêmes fonctions et sont principalement situées en milieu rural. Leurs gérants sont considérés comme des agents de la Poste, rémunérés par elle et placés sous son autorité. Ils sont tenus de fournir et entretenir le local. Leurs timbres à date sont hexagonaux mais à trait discontinu.

Infos utiles

Centre Social La M.A.G.I.C (**M**aison d'**A**nimation **G**lobale et d'**I**nitiatives **C**ollectives)
L'association Centre Social La MAGIC à Broût-Vernet existe depuis 1962. Elle s'engage auprès des habitants, des entreprises, des associations, des élus… pour développer une dynamique de projets concertés sur un territoire regroupant 22 communes.

Ouvert à toutes les initiatives d'intérêt général, La MAGIC propose tout au long de l'année des actions à l'ensemble de la population sous différentes formes (Ateliers annuels, Animations ponctuelles, Activités seniors, Aide aux associations, Service mandataire d'aide à domicile, achats groupés de fuel et de granulés…)
Centre Social La M.A.G.I.C : 28 rue de la chaume, 03110 Brout-Vernet
Tél : 04.70.58.20.68. E-mail : contact@lamagic.fr
Accueil du lundi au vendredi 9h00-12h30 / 13h30-17h00
Plus d'infos : www.lamagic.fr

Numéros utiles

Déchetterie Bellenaves et Chantelle : 06 80 84 49 31
Médecin de garde : 04 70 48 57 87
Pharmacies de garde : www.servigardes.fr et 0825.74.20.30 (15 cts la minute)
SAMU : 15
Pompiers : 18
Police : 17
Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 85
Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 9 rue Achille Roche, 03000 MOULINS. Tel: 3646 ; http://ameli.fr
MSA Auvergne : 20 avenue Meunier, 03000 MOULINS. Tel: 04 71 64 46 64. http://msa-auvergne.fr
Violences conjugales : 3919
Enfance maltraitée : 119
Cyber Harcèlement : 3020

Lutte contre le chardon

ARRÊTÉ
Abrogeant l'arrêté n° 745/2021 du 19 mars 2021 rendant obligatoire la lutte contre le chardon des champs et le chardon lancéolé

ARRÊTE

Article 1er: L'arrêté préfectoral suivant est abrogé avec effet immédiat:

- Arrêté n° 745/2021 du 19 mars 2021 rendant obligatoire la lutte contre le chardon des champs et le chardon lancéolé

INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Mission Locale
Moulins et sa région
membre du réseau des Missions Locales

Jeunes 16-25 ans

Passez en mode avenir !

Venez rencontrer Franck PETIT-JEAN

Permanence de Chantelle – Mairie – Place de la mairie

04-70-45-63-85 **06-32-63-05-19**

le 2eme et 4eme lundi du mois de 13h45 à 17h15

Ensemble nous pouvons

- Travailler à l'élaboration de votre projet professionnel
- Vous permettre d'avancer dans votre recherche d'emploi ou formation
- Faciliter la rencontre avec les entreprises et les employeurs

Et aussi à votre écoute pour toutes questions en matière de logement, santé, aides....

www.ml-moulins.fr missionlocale.moulins

Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne, (anciennement RAM, Relais Assistants Maternels) est un service permettant :

- d'accompagner les parents dans la recherche de mode d'accueil (liste des assistants maternels du secteur, coordonnées des accueils collectifs du territoire), dans les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (contrat de travail, aides financières, déclaration de salaire, fin de contrat…) et dans leur rôle de parent (soutien à la parentalité, temps collectifs pour les enfants, orientation, écoute)

- de soutenir les professionnels de la petite enfance dans leur recherche de travail (élaboration d'une liste d'assistants maternels), dans leur professionnalisation (temps collectifs, formations, réunions d'informations), dans la gestion des conflits ou difficultés rencontrés avec leur employeur ou les enfants accueillis (écoute, orientation, lien avec PMI).

- d'éveiller les enfants de 0 à 6 ans grâce à des temps collectifs, des sorties, des spectacles…

Pour tous renseignements, contactez le Relais au 04 70 32 57 18 ou par mail ram@ccspsl.fr